

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme MASLOUHI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme MODDE (pouvoir M. MASSON) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MILLOT) - M. BORDAT (pouvoir Mme BERNARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. MAGLICA - M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Gymnase Carnot - Travaux de mise en conformité électrique - Participation financière de la Ville - Convention à conclure entre la Ville et la Région Bourgogne

Madame Revel, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Région Bourgogne a lancé des travaux de mise en conformité électrique et incendie à la cité scolaire Carnot.

Dans ce cadre, est prévu le passage des anciennes installations électriques du lycée, actuellement alimentées en 220 volts triphasé, à une tension supérieure.

Or, le gymnase, situé dans cet ensemble immobilier et propriété de la Ville, est alimenté en énergie électrique par le lycée.

Il convient donc, pour rendre compatible l'installation électrique du gymnase avec celle de l'ensemble de la cité scolaire Carnot, de réalimenter l'armoire électrique de cet équipement sportif, depuis le tableau général basse tension du lycée, ce qui implique le remplacement ou la modification de l'armoire générale du bâtiment concerné et la reprise du câblage de certains de ses équipements (projecteurs, chaufferie, chauffe-eau, prises de courant, etc.).

La Région Bourgogne se propose de faire réaliser ces travaux par les entreprises intervenant sur la cité scolaire Carnot, moyennant le paiement, par la Ville, d'une subvention de 26 159 € TTC correspondant au coût des travaux propres au gymnase.

Ces dispositions seront contractualisées dans le cadre d'une convention à passer entre la Ville et la Région Bourgogne, dont le projet est annexé au rapport.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - autoriser la Région Bourgogne à réaliser les travaux de mise en conformité électrique et incendie du gymnase Carnot, propriété de la Ville, dans les conditions proposées ;

2 - décider l'octroi d'une subvention de la Ville de 26 159 € TTC à la Région Bourgogne, pour leur financement ;

3 - approuver le projet de convention à conclure entre la Ville et la Région Bourgogne, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;

4 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ